

ABONNEMENT

saumur: Un an... 25 fr. Six mois... 13. Trois mois... 7. Poste: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

On s'abonne:

A SAUMUR. Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 JANVIER

LE RÉVEIL DE LA COMMUNE

Elle possède déjà trois représentants dans la majorité républicaine: MM. Camélinat, Félix Pyat et Cluseret; Henri Rochefort, qui compléterait ce quatuor révolutionnaire, a secouru depuis longtemps la poussière de ses bottines sur le seuil du Palais-Bourbon.

Donc le parti de la Commune qui ne veut pas se contenter de la candidature autonome du « candidat de la République » ainsi baptisé par la coalition des modérés du Temps, des opportunistes de la République française, des clémencistes de la Justice, des floquetistes du Mot d'Ordre, des radicaux, socialistes, possibilistes et n'importequistes de tout acabit, veut tenter la lutte dans l'élection de Paris. Vaillant, Protot, Boulé ont vu discuter tour à tour leur candidature. Celle de ce dernier l'a emporté. A côté donc du « candidat de la République » figure le « candidat de la Commune » patronné par le comité « socialiste révolutionnaire ». Certes la tentative du parti de la Commune n'a pas lieu de nous inquiéter par les résultats directs qu'elle produira; mais n'est-ce point un symptôme des plus graves que la réapparition officielle sur la scène électorale, dans ce Paris qui porte encore les honteuses et épouvantables stigmates des saturnales de l'insurrection criminelle de 1871, de ce parti communiste réorganisé, avec son état-major et ses brigades? Croit-on que si ce parti « communiste » qui n'a rien de français, pas même le nom, groupait quarante mille électeurs autour de son drapeau, comme il prétend pouvoir le faire, l'impression produite en Europe serait à notre profit et à notre honneur?

Et ce noyau d'une armée révolutionnaire, librement organisée dans le cœur de Paris, s'affirmerait politiquement, avec l'arme légale du suffrage universel, ne constituerait-il pas un danger immédiat? Que les autonomistes et les autres groupes en istes fassent un pas en avant, et ils fusionneront tout

naturellement avec les bataillons socialistes révolutionnaires.

Dans les temps troublés où nous vivons, cette force qui se développe sous l'œil paternel d'un gouvernement faible, impuissant, n'est-elle point un danger permanent pour la société, pour la patrie?

EDMOND ROBERT.

LETTRE PARLEMENTAIRE

DANS LES COULOIRS. — L'élection de Paris, toujours l'élection et rien que l'élection. On fait des calculs, on risque des paris, on joue avec l'imprévu et avec l'inconnu, car rarement l'élection offre de telles complications. Les ministériels qui croyaient, hier, rallier plus de 200,000 électeurs, font aujourd'hui parade d'une confiance bien médiocre... Ils escomptent une majorité variant, d'après M. Maillard, de 30,000 à 40,000, d'après M. Floquet de 50,000 à 60,000 en faveur du « candidat de la République ». L'originalité d'un placard en sa faveur sert de thème aux plaisanteries. Sous le nom « Jacques » on a apposé ces deux lignes:

Pas de dictature, Plus de Sedan.

Un forceur a collé à côté ce placard:

Au pauvre Jacques, Fabricant de draps de Sedan!

Les couloirs s'égayent.

LA DISSOLUTION. — Aussitôt la constitution du bureau de la Chambre terminée, M. Sellibert des Seguias déposera un projet de résolution tendant à la dissolution immédiate de la Chambre.

Le député de la Charente en a rédigé l'exposé des motifs qu'il se propose de lire à la Chambre, après avoir réclamé l'urgence de sa proposition.

M. Cunéo d'Ornano, décidé à appuyer cette résolution, déposera une demande de scrutin public. Ce projet soulevait de violentes colères dans les groupes de la majorité républicaine.

« Nous nous compterons, répliquait à plusieurs membres de la gauche un dissolutionniste, et nous saurons quels sont ceux qui veulent s'en aller et ceux qui tentent de résister à la volonté du pays. » « Nous vous opposerons la question préalable, car nous ne vous reconnaissons pas le droit de provoquer la dissolution de la Chambre. » « Pas même le droit d'en exprimer le vœu conformément aux indications du suffrage universel, notre maître à tous? » « Non ».

Tel est l'un des dialogues que nous avons entendu. On s'attend à un incident assez violent, motivé par le dépôt de ce projet de résolution. Les lieutenants politiques de M. le général Boulanger affirment qu'aussitôt après le discours de M. Méline, le député du Nord déposerait sa démission sur le bureau de la Chambre pour attester sa confiance dans le verdict des électeurs parisiens.

DISCOURS DE M. MÉLINE. — Le bureau de la Chambre constitué péniblement, M. Méline prend place au fauteuil présidentiel. Il remercie la Chambre de l'avoir réélu avec une majorité qui donnera plus d'autorité. Il n'a que l'ambition d'être juste et de servir de trait d'union entre tous, pendant l'année où nous allons assister à la commémoration du centenaire de 1889 et à l'exposition. Il rappelle les grandes lois votées pendant l'année écoulée.

Le budget a été voté sans douzièmes provisoires. « Il vous reste à achever ce que vous avez commencé. En arrêtant les grandes lignes des travaux de la session, vous aurez prouvé que le régime parlementaire qui a déjà sur les autres l'incontestable supériorité de mieux garantir l'ordre véritable et la sécurité nationale, peut être en même temps un instrument de travail législatif et de réformes pratiques.

C'est le moment où l'expérience commence à produire des résultats qu'on pourrait songer à retourner en arrière. On s'imagine que c'est en enlevant à la démocratie le premier de ses droits, celui de contrôle et de libre discussion, qu'on pourra la gouverner et la maîtriser. On ne s'aperçoit pas

qu'on ouvre l'ère de la crise au lieu de la fermer.

Je me refuse à croire à une pareille défaillance de la vaillante nation française, à tant de légèreté et d'imprudence de sa part. Je suis convaincu au contraire qu'elle écouterait plus volontiers les conseils virils du vénéré doyen, que je remercie en terminant. Elle applaudira aux paroles éloquentes de ce représentant de la vigoureuse génération de la Révolution qui, arrivé à la fin de sa longue carrière, ne se sent ni découragé, ni fatigué, qui a foi dans l'avenir et marche les yeux toujours fixés sur la belle devise de nos pères: « Tout pour la Patrie et la Liberté! »

Le discours de M. Méline a été interrompu plusieurs fois par les applaudissements de toute la Gauche.

L'affichage de ce discours a été voté sur la demande de M. Pichon.

LA DÉGRINGOLADE

Il y a quelques années, l'on se disait avec une anxieuse appréhension: Jusqu'où irons-nous?

Aujourd'hui on se demande avec épouvante: Jusqu'où descendrons-nous?

Et l'on ajoute: En supposant qu'on puisse tomber plus bas!

Nous ne traversons plus, en effet, comme de 1872 à 1876, une phase de décadence; nous sommes en pleine « dégringolade ».

Nous ne glissons plus sur cette sinistre planche savonnée qui mène aux abîmes, nous subissons une de ces secousses qui aboutissent à un bouleversement général, à un effondrement complet.

Examinons rapidement ce qui s'est passé depuis dix huit ans. Jetons un regard sur la route parcourue, et dont chaque étape est marquée par une ruine ou un amas de fange.

Nous sommes au lendemain de la guerre: les cœurs sont remplis d'une patriotique tristesse, les angoisses tenaillent les cœurs,

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Un soldat entra gauchement dans le cabinet de M. de Kerkove.

— Commandant, dit-il, monsieur le major est plus mal.

— Quoi? demanda Jean de Mombas, Pieter Hergboz...

— Il ne lui reste pas trois jours à vivre... Je vous suis, ajouta de Kerkove en s'adressant au soldat.

Puis, congédiant son visiteur, il dit: — Allez, mon cher enfant... N'oubliez point de remettre ce billet à mon vieil ami.

Quand il entra à Gorcum, le visage de Mombas rayonnait.

Le soir même, il quittait la famille Grotius et retournait à La Haye.

Pendant un mois, la vie se traîna d'une façon uniforme pour Marie et pour ses enfants. Une partie de temps fut employée au rangement de la bibliothèque. David régularisa les heures de travail de Pieter, de Cornélie et de Diétrich. Tous trois, se souvenant des reproches si tendres de leur

père, avaient résolu de se livrer à l'étude avec un zèle capable de le satisfaire. Des lettres s'échangeaient entre la citadelle et la maison de David Dazelaër; mais les missives arrivaient couvertes, profanées par un regard étranger; il semblait que la moitié des tendresses contenues dans ces pages s'évaporaient dans cette profanation. L'âme ne s'y épanchait plus qu'à moitié; les confidences s'arrêtaient indéçises. Ce secret violé devenait une souffrance sans cesse renouvelée. Et cependant Grotius ne goûtait plus d'autre joie.

Chaque semaine, un batelier portait à Lovestein une lettre de Marie, journal de la famille que Grotius dévorait, le cœur bouleversé de joie et de regrets.

Combien d'heures passait-il accoudé à sa fenêtre, regardant Gorcum riante au milieu des arbres et des fleurs. Toute sa vie était là. Certes, il avait connu les nobles entretiens de succès, les enchantements de la gloire. Il avait vidé la coupe enchanteresse de la renommée, et vu son nom inscrit parmi les plus illustres. Mais à cette heure, comme ces joies de l'esprit, ces triomphes de l'orgueil lui paraissaient loins et petits! Qu'avait-il désormais à attendre dans une vie qui devait se continuer, puis s'éteindre entre les murailles d'une forteresse? Oh! il n'y avait de bon, de vrai, que les tendresses, ces nobles tendresses qui veillaient encore sur lui. Quand il avait longtemps rêvé à la fenêtre, il

repretrait son travail et tâchait d'oublier.

Mais son labeur demeurait incomplet, faute des livres dont il avait besoin. Marie n'obtenait point la permission de reprendre la riche bibliothèque de La Haye. Le prisonnier devait se contenter de composer des poésies qu'il gravait dans sa mémoire, et de rêver à ses études futures. Depuis longtemps, son cœur, épris de tant de nobles idées, rêvait de changer le plus pauvre matelot hollandais en un missionnaire chargé de porter la « bonne parole » aux sauvages dont les Hollandais découvraient et accaparaient les terres. Pour se mettre à la portée de ces faibles esprits, il fallait trouver une forme à la fois simple et grande. Les Commentaires sur le Nouveau Testament jaillissaient moins de son cerveau que de son âme.

Plusieurs mois se traitèrent de la sorte. Enfin le 2 décembre, Marie Grotius fut informée que les États, ayant fait évaluer la bibliothèque du prisonnier, lui en laisseraient la disposition, à la condition qu'une caution suffisante fût déposée. On permettait de plus au captif de se faire adresser chaque semaine une caisse de volumes. Ce fut avec une vive joie que Marie s'occupa de faire apporter à Gorcum les livres de son mari. Grâce à cet adoucissement, les heures passeraient pour lui mille fois plus rapides. Dès qu'il eut entre les mains les volumes nécessaires, Grotius s'occupa, en effet, d'une traduction de Sénèque le Trégique, tout en compilant les do-

cuments indispensables pour écrire son Introduction à la jurisprudence de Hollande.

Désormais l'esprit se trouvait à l'aise. Le cœur seul souffrait cruellement. Marie continuait à demander l'autorisation de s'enfermer dans la prison de son mari, et cette grâce se faisait attendre. Marguerite Hoogenburt la sollicitait avec une égale ardeur, et Maurice de Nassau refusait toujours. Redoutait-il de voir s'adoucir la peine de ceux qu'il venait de frapper, lui qui vivait désormais dans un sinistre tête-à-tête avec l'ombre de Barneveldt?

Maurice, en achetant les consciences des juges, en payant le bourreau et ses aides, avait cru se débarrasser pour jamais de l'homme intègre qui devinait ses ambitions secrètes et le voulait empêcher d'étouffer dans ses mains les libertés naissantes. Mais à peine le coupet se fut-il abattu sur Barneveldt, à peine le sable se fut-il rongé du sang du patriote, que le prince devint la proie d'une horrible hallucination. Cette tête coupée, il la voyait toujours. Ce corps pantelant lui barrait le passage. Dans son verre, il trouvait du sang au lieu de vin; sur les plats de vermeil de sa table, il distinguait un visage livide. La folie le hantait, persistante, terrible. Le remords se faisait vivant et visible, s'attachant à sa peau, peryertissant tour à tour ses sens, lui montrant des objets terribles, l'obligeant à entendre, et à reconnaître une voix qu'il s'était flatté de rendre muette à toujours.

mais un *Sursum corda* a retenti et toutes les âmes se sont élevées !

Il faut relever la patrie, il faut libérer le territoire, il faut réparer les ruines !

Aussitôt, voilà que surgissent les pensées généreuses ; les entreprises de dévouement se fondent.

Nous voyons s'instituer l'œuvre du sou des chaumières, l'œuvre des Dames de France ; en même temps qu'un cri de malédiction patriotique s'échappe de toutes les poitrines et poursuit jusque par-delà les mers les brûleurs de Paris, les tueurs d'otages, salués par les hurras térotes du Prussien victorieux.

Les poètes, les romanciers, les dramaturges pleurent sur les malheurs de la Patrie mutilée, célèbrent l'héroïne des victimes de la guerre et ravivent l'âme. Nous avons Coppée, Déroulède, le général Ambert, c'est-à-dire « Fais ce que dois », les « Chants du soldat », l'Héroïsme en soutane.

La peinture, la sculpture, la musique, la poésie, la foi, tout donne la note dans ce tutti régénérateur. Nous avons le *gloria victis* de Mercier, les toiles de Neuville et de Detaille, les hymnes de Gounod, les pèlerinages aux tombes des martyrs...

Et l'on parle de créer un trésor de guerre national.

Mais voici que cet éclat radieux de floréscence patriotique diminue.

La discorde a jeté sa pomme au milieu du festin électoral. Les ambitions mauvaises se font jour, les saines espérances commencent de s'envoler, les appétits malsains se montrent.

La politique remplace le patriotisme.

On oublie la France pour faire vivre la République, et l'on commence aussi, mais tout bas, à faire des vœux pour le retour des proscrits ! Les proscrits ce sont les bandits de Cluseret, d'Eudes, de Duval, de Rigault, de Ferré, de Vaillant.

Ce n'est encore qu'un vœu timide, mais le vœu discret devient peu à peu discours, plaidoyer, puis clameur formidable.

Amnistie ! crient les républicains, ceux qu'on nomme alors avancés ; Amnistie ! répète la tourbe rouge qui tient ses soirées dans les cabarets où le vin a la couleur du sang ; Amnistie ! disent les politiciens farouches qui ont besoin d'un noyau pour les nouvelles bandes communardes ; Amnistie ! hurlent les quelques édiles radicaux qui sont parvenus à se glisser dans ce Pavillon de Flore remplaçant l'Hôtel-de-Ville brûlé par ceux qu'ils rappellent et d'où sortira triomphante la nouvelle Commune.

Amnistie ! Amnistie ! disent à leur tour les députés, mais le Sénat proteste encore, et le Président de la République crie à son tour : Amnistie !

Ils rentrent ! ils sont rentrés !

Dependant une résistance latente, persistante, existe encore contre le courant rouge qui commence sa crue menaçante.

Alors l'homme aux cigares exquis pousse

son cri de guerre sauvage : « Le cléricisme, voilà l'ennemi ! »

Alors la croisade communarde commence.

Les croix sont arrachées des cimetières, les chrétiens, les images de la Vierge sont enlevés des écoles et jetés à la voirie.

Les religieux sont chassés ignominieusement, comme l'avaient été les fédérés.

On fait le siège des couvents, comme les communaux avaient fait le siège des églises.

Les journaux et les livres suivent l'obsécité et le sacrilège.

Les conseillers municipaux demandent la prostitution libre.

Les feuilles démagogiques réclament la tête et les biens des riches.

Le gouvernement, pour être à la hauteur de ceux qu'il dirige, mais à qui il obéit, décrète l'athéisme officiel.

Dehors les religieux ! hors d'ici les frères ! aux aux aumôniers !

Hôpitaux, écoles, prisons, casernes, tout doit être sans Dieu !

Le mot même est banni des livres d'éducation officielle.

Pendant ce temps les conseils municipaux se peuplent de repris de justice, d'escrocs, de mouchards, de proscripteurs et de sectaires.

Le Parlement se recrute parmi les nullités ruinées, qui en sortiront millionnaires.

Le pot-de-vin devient un principe.

La prévarication s'installe publiquement partout.

Les hommes du gouvernement donnent l'exemple de l'achat des consciences.

On trafique ouvertement de la Croix d'honneur.

Des préfets, des maires, des conseillers généraux, des entrepreneurs officiels, des agents électoraux font banqueroute, volent l'argent des caisses publiques et privées.

Et le budget atteint quatre milliards !

Dégingolons encore !

Les chefs du parti des assassins organisent publiquement leurs bandes pour marcher à l'assaut des fortunes et des vies.

Les grèves se montent pour ainsi dire à l'entreprise.

On assassine les ingénieurs, on fait sauter les maisons, on tue quelques prêtres.

Les organes révolutionnaires prêchent le massacre et le pillage.

Le drapeau rouge est arboré aux cris de : « Mort aux riches ! vive la Commune ! vive la révolution sociale ! »

Dégingolons toujours !

Les soldats sont traités publiquement d'assassins.

On demande la tête de nos généraux.

Les conseillers municipaux volent des félicitations aux brûleurs de Paris.

Le Parlement vote des pensions aux révolutionnaires.

Les romans sont des manuels de prostitution.

Un journal donne en prime les mémoires de Casanova.

Les contes de Piron sont vendus dans la rue.

Les cartes transparentes sont offertes publiquement aux passants.

Les vitrines des libraires s'illustrent de dessins répugnants.

Dégingolons toujours !

Voici le radicalisme au pouvoir.

La Commune dicte des lois au gouvernement.

Le ministère organise une promenade triomphale réclamée par les revenants de Nouméa ; et l'on continue d'abattre des croix, de chasser les sœurs des hospices d'enfants, d'incubables, de sourds-muets, d'aveugles, sous prétexte de protéger la liberté de conscience.

On élève des statues et des monuments aux guillotins de 93, en même temps que le Parlement demande qu'on supprime les crédits affectés à l'entretien des églises.

Dégingolons encore et toujours.

Un ministre exige qu'une œuvre inconnue soit représentée sur un théâtre national.

Le grand-maître de l'Université de France déclare en plein Sénat que le style ordurier est littéraire, que les filles des boulevards, avec leur langage emprunté au catéchisme poissard, ont droit à nos respects de spectateurs.

Cette étape est la dernière de l'heure présente, c'est le summum du scandale, l'apogée du hideux... pour aujourd'hui — mais tout n'est pas fini encore, et le dégingolade n'a pas dit son dernier mot. La République radicale n'est qu'à son aurore.

Et maintenant, calculez la distance entre l'œuvre des Dames de France et la laïcisation de l'hospice des enfants incurables !

Entre le « Gloria victis » et la statue de Danton.

Entre « Fais ce que dois » et « Germinie Lacerteuse », tous deux joués à l'Odéon !

Et demandez-vous : Jusqu'où descendrons-nous ?

Dieu seul le sait !

INFORMATIONS

CONSEIL DE CABINET

Le ministre de l'instruction publique a soumis au Conseil une circulaire, relative aux laïcisations, qu'il adresse aux préfets. Dans cette circulaire, le ministre de l'instruction publique annonce à des fonctionnaires qu'il a décidé de faire dresser et publier, sans aucun délai, le relevé total et détaillé, commune par commune, des laïcisations, de leurs résultats, tant au point de vue du nombre des élèves qu'à celui de la dépense.

Ce relevé, a dit le ministre, démontrera l'innanité absolue des attaques dirigées dans ces derniers temps contre les lois scolaires. N'oublions pas que c'est l'avis de M. Lockroy.

lement, pas d'imprudence... On doit croire qu'en nous toute espérance est éteinte, et que nous acceptons notre malheur...

Les trois jeunes gens se rapprochèrent de leur mère.

— Pars sans crainte, dirent-ils ; Corélie a raison de répondre de nous.

— Oh ! mes dignes ! mes bien-aimés !

Ils l'entourèrent, baisant ses mains, ses joues, pleurant encore comme des adolescents, et pourtant résolus comme des hommes.

— Chaque semaine, dit Marie, vous enverrez à votre père les livres qu'il fera demander, le linge dont il aura besoin. Vous écrirez de longues lettres, et vous nous rapprocherez ainsi de vous.

— Quand pars-tu ? demanda Corélie.

— Ce soir, dit Marie.

Il fallut peu de temps à la courageuse femme pour disposer les objets dont elle avait besoin. Sa hâte d'arriver à Lovestein se mesurait à sa tendresse pour Corélie. Elle recommanda ses fils à David, sa fille à Gritte Dazelaër ; puis elle monta dans le bateau qui devait la transporter dans l'île de Bamvol. Alors Corélie, lui posant sur le bras un ramier privé :

— Il connaît le chemin de Goreum, dit-elle, tu le lâcheras de la fenêtre de la prison, et il nous servira de messager. Les lettres cachées sous son aile échapperont au regard du commandant et des geôliers. (A suivre.)

L'exécution, a-t-il continué, en a été couronnée à la Commission de statistique, et il présentera ainsi les garanties absolues d'authenticité et d'impartialité (comme M. Lockroy est loin de la vérité !).

M. Lockroy, ministre de l'instruction publique, a appelé l'attention de M. le garde des sceaux sur les lettres pastorales de M. l'évêque de Sens où l'enseignement laïque est donné comme immoral.

A COUPS D'ARGENT

Au cours d'un article sur l'élection de la Seine, M. Jules Simon a fait un petit calcul qui ne prouve pas précisément, qu'il nous permette cette observation, en faveur du désintéressement et de la loyauté que la République a apportés dans les courses électorales :

« Il faut cent mille francs au minimum, dit M. Jules Simon. C'est bien curieux que le triomphe de la démocratie ait abouti à rendre les élections si chères. J'ai été deux fois élu à Paris ; cela m'a coûté chaque fois dix mille francs. A présent, une seule candidature coûte cent mille francs. Et ce sont cent mille francs jetés à l'eau. Il n'en reste rien, puisqu'il n'en reste qu'un député. »

Le fait est que c'est beaucoup d'argent pour pas grand chose.

Le samedi 19 janvier, M. Jaluzot donnera un grand banquet au général Boulanger.

A ce banquet assisteront naturellement tous les employés de M. Jaluzot. Après le repas, ils seront présentés individuellement au général.

M. Jaluzot, directeur des magasins du Printemps, est devenu un agent boulangiste actif.

Sept variétés

Nos lecteurs seront bien aises de connaître les diverses classifications du parti républicain radical révolutionnaire socialiste à Paris, au milieu desquelles on se perd.

1° L'association nationale républicaine du centenaire, composée des ferristes : MM. Rouvier, Ferry, Spoller, Poirier, de la Chambre de commerce, en font partie.

2° Le comité radical socialiste de la rue Cadet : Ranc, Clémenceau, une grosse fraction du conseil municipal, les loges maçonniques et le comité central de la Fédération de 1889, présidée par M. Anatole de la Forge et M. Dide, le pasteur protestant.

3° Les possibilistes, autrement dit le parti ouvrier, Joffrin, Allemane en tête, marchent d'accord actuellement avec la rue Cadet. C'est le groupe le plus nombreux et ayant le plus de ramifications.

4° Les socialistes révolutionnaires auxquels se joint le groupe peu nombreux des guesdistes (agglomération parisienne du groupe ouvrier) qui se personnifient dans M. Hovelacque, conseiller municipal.

5° Les blanquistes dont le *Cri du Peuple* est l'organe et le chef est M. Vaillant.

6° Les communalistes, ayant à leur tête Cluseret, Pyat, Ferrout, députés.

7° Les anarchistes qui attendent la réalisation de leur programme par le feu, l'assassinat, le dynamite, etc.

M. Boulé

Nous avons annoncé hier la nouvelle candidature de M. Boulé, qui sera opposée au général Boulanger et à M. Jacques.

Nous avons eu souvent, lors de la grève des terrassiers, à parler du nouveau candidat. Le *Matin* publie de ce personnage la biographie suivante :

« M. Boulé est un tailleur de pierres, qui a, depuis quelques mois, acquis une assez grande notoriété.

Après son service militaire, il entra dans l'administration des forêts, comme garde-chasse.

A la suite de différends avec ses supérieurs, il quitta ses fonctions et vint à Paris pour exercer le métier de tailleur de pierres, le métier de sa jeunesse.

Il appartient tout d'abord au parti ouvrier — mais fort peu de temps — et passa ensuite au parti blanquiste, où il a su créer une situation grâce à son énergie.

Parmi ses compagnons de travail il ne tarda pas à devenir célèbre par ses théories révolutionnaires, et il conquit de la sorte un siège au conseil des prud'hommes.

Mais les Etats se montrèrent moins impitoyables que Maurice, et un jour Nombas arriva de La Haye apportant à Marie l'autorisation de s'enfermer dans la forteresse de Lovestein.

Cette nouvelle éclata dans la maison comme un coup de foudre.

N'était-ce point assez pour les enfants de perdre leur père ? Il fallait encore renoncer à voir cette mère adorée, cette mère si tendre dont leur jeunesse sollicitait les leçons !

Elle les rassembla autour d'elle, les serra sur son cœur avec une ardeur passionnée, puis leur dit :

— Mes enfants, mes chéris ! il faut nous séparer.

— Nous séparer ! répéta Dietrich le plus jeune, le plus tendre des trois. Non ! non ! cela n'est pas possible. Maurice de Nassau nous a pris notre père, Dieu te laisse à nous...

— Et votre père ? demanda Marie.

— Eh ! que peux-tu pour lui ? ajouta Corélie.

— M'enfermer dans sa prison, et, s'il le faut, n'en sortir jamais...

— Toi ! toi ! reprit Dietrich, prisonnière à ton tour ! Et tu laisseras les enfants orphelins ! Et nous resterons à la fois privés des conseils du père et des baisers maternels ! Cela ne se peut pas, vois-tu, c'est impossible ! Nous quitter ! Nous sommes encore des enfants.

— Le malheur doit faire de vous des hommes.

— Mais le prince d'Orange te refuse l'autorisation de t'enfermer à Lovestein.

— Il vient de me l'envoyer.

Corélie s'agenouilla devant sa mère.

— Tu es une sainte, dit-elle, nous ne pouvons que t'admirer et t'adorer... C'est le devoir... Devant Dieu, tu juras de te dévouer au bonheur d'Hugo Grotius ; son infortune rend plus sacré ton serment... J'essaierai de te remplacer près de mes frères. Je leur répèterai tes enseignements... Nous vivrons à Goreum, en face de la forteresse où vous serez tous deux prisonniers... Tu sauras que nous pleurons ton absence ; tu nous aimeras de loin...

— Oh ! dit Marie en relevant sa fille, j'attends mieux de ta Providence, qui vient toujours en aide aux grands cœurs... On me permet aujourd'hui de m'enfermer à Lovestein, on finira par me permettre de m'en absenter. Je reviendrai à Goreum vous couvrir de baisers, remercier ma fille de sa vaillance et demander à mes fils s'ils travaillent à devenir dignes du nom de leur père... De retour là-bas près du prisonnier, je lui porterai vos caresses, je rabimerai son âme par l'espérance de vous revoir. Et puis, vous et moi, mes trésors, nous aurons un but, un seul : rendre à votre père la liberté, l'arracher à Lovestein, le conduire en France où Louis XIII l'appelle, en France où l'on aime le génie, où l'on respecte la liberté... Seu-

Lorsque la grève des ferrassiers éclata, il se trouva naturellement à la tête des grévistes. Entre temps, un incident important se passa au conseil des prud'hommes.

Dans un différend entre ouvriers et patrons, le conseil des prud'hommes ayant donné raison aux patrons, M. Boulé, qui siégeait dans l'affaire comme juge, se leva et déclara que la sentence était injuste.

Le ministre le révoqua de ses fonctions. Depuis, il a été réélu conseiller prud'homme; son élection a été cassée; mais dimanche dernier les électeurs l'ont encore une fois élu.

M. Boulé, qui est âgé d'un peu plus de quarante ans, est aujourd'hui rédacteur au *Cri du Peuple*.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Révision des Listes électorales

La Révision des Listes électorales a, cette année, une importance capitale, car ces listes serviront aux élections qui auront lieu en 1889, élections qui décideront du sort de la Patrie.

Qué dans toutes les communes et notamment dans celles où l'administration n'est pas entre les mains des conservateurs, les bons citoyens prennent la peine de surveiller ce travail, de requérir les inscriptions omises, de faire opérer les radiations.

C'est un devoir que nous adjurons nos amis de remplir partout.

Pour faciliter leur travail et les éclairer sur leurs droits, nous tenons à leur disposition un petit opuscule que nous leur enverrons gratuitement à première demande.

Voici les époques des diverses opérations relatives aux listes électorales :

Du 4^e au 10 janvier. — Préparation des tableaux de rectifications.

Du 10 au 14 janvier. — Délai pour dresser les tableaux de rectifications.

Du 14 au 15 janvier. — Publication des tableaux de rectifications.

Du 15 janvier au 4 février. — Délai pour les réclamations.

Du 4 au 9 février. — Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations.

Du 9 au 12 février. — Vérifications des décisions des commissions.

Du 12 au 17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.

Du 17 au 27 février. — Délai pour les décisions du juge de paix.

Du 27 février au 2 mars. — Notifications des décisions du juge de paix.

31 mars. — Clôture des listes.

LES CARTES DE VISITE

Nous croyons savoir que le nombre des cartes de visite échangées cette année a été plus considérable encore que celui des années précédentes.

Rien que dans l'imprimerie de l'*Echo Saumurois*, il en est sorti plus de CENT MILLE depuis le 4^e octobre, date de la rentrée des officiers à l'Ecole, jusqu'à ce jour.

Si les autres imprimeries de la ville en ont fait autant, jugez un peu, ami lecteur, de ce que cela doit être dans les imprimeries de villes plus importantes que Saumur!

Du reste, de courageux statisticiens vont probablement, comme ils le font chaque année, faire le calcul des cartes échangées dans la France entière, calcul qui va leur donner beaucoup de fil à retordre, à cause du nombre croissant de ces politesses... de carton.

Et l'on viendra dire, après cela, que l'usage d'adresser des cartes de visite tend à disparaître!

LE « FLIBUSTIER » ET « M. SCAPIN »

Un spectacle auquel un chef de famille peut, en toute sécurité, conduire les siens, est une chose à laquelle nous n'avons jamais habitués M. Delétraz, le sympathique administrateur de tournées artistiques. Aussi nous exprimons-nous d'annoncer qu'il viendra mardi prochain donner sur le théâtre de Saumur une seule représentation du *Flibustier*, pièce en 3 actes, et de *M. Scapin*, comédie en 2 actes.

Ce sont les deux derniers grands succès

de la Comédie-Française, dont l'auteur est M. Jean Richepin, le jeune et illustre maître.

La troupe de M. Delétraz, composée d'artistes des principaux théâtres de Paris et à la tête de laquelle figure M^{me} Devoyod, de la Comédie-Française, dont le public a gardé un si bon souvenir depuis le *Monde où l'on s'ennuie*, nous promet une interprétation irréprochable.

ANGERS. — Société philharmonique. — A la suite du vote supprimant la subvention de 4,000 francs qui lui était accordée par la ville d'Angers, les membres de la Société philharmonique angevine ont décidé la dissolution de leur Société.

Hier jeudi, au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, a eu lieu la première représentation de *Nadia*, un petit acte de M. Paul Milliet, musique de M. Jules Bordier, notre compatriote, des Concerts populaires. En montant cet ouvrage, la direction de la Monnaie a accompli un acte de reconnaissance envers M. Bordier, qui a vulgarisé à Angers bon nombre d'œuvres de compositeurs belges et qui a attiré un grand nombre d'artistes belges pour ses concerts.

OBSEQUES DE M. HERVÉ-BAZIN

Les obsèques de M. Hervé-Bazin ont eu lieu hier matin en l'église Saint-Laud, trop petite pour contenir la foule des parents et des amis du regretté défunt et les membres des différentes Œuvres catholiques auxquelles il avait consacré son existence si courte, mais si bien remplie. Autour du catafalque étaient déployées les bannières des corporations d'Angers, dont la création est due en grande partie à l'initiative et au dévouement de M. Hervé-Bazin.

Après l'absoute, donnée par M. l'abbé Grimault, vicaire général, le cortège a pris le chemin du cimetière. On y remarquait un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux, MM. les professeurs de l'Université catholique, en robe, les étudiants de la Faculté libre de Droit, les Dames patronesses et les membres des Cercles catholiques d'ouvriers revêtus de leurs insignes, M. le docteur Guignard, maire d'Angers, tous les membres de la minorité conservatrice du Conseil municipal et plusieurs membres de la majorité républicaine, parmi lesquels nous citerons MM. Joxé, Héry, Rousséchausse, Boulanger, etc.

La présence de M. Guignard était d'autant plus significative, que le maire d'Angers a failli être asphyxié la nuit précédente par suite d'un commencement d'incendie qui s'est déclaré dans les servitudes de sa maison; quoique très souffrant, M. Guignard a tenu à assister à toute la cérémonie et à suivre la dépouille mortelle de M. Hervé jusqu'au cimetière où il s'est littéralement traîné, dit l'*Anjou*, appuyé sur le bras d'un de nos amis.

Le corbillard était couvert de couronnes; plusieurs autres étaient portées dans le cortège. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. André Joubert, conseiller municipal, Couscher de Champfleury, ancien magistrat, président des Comités des Cercles catholiques d'Angers, Henry et Maisonneuve, professeurs à l'Université catholique.

Au cimetière, M. Couscher de Champfleury a prononcé une émouvante allocution.

M. Georges Pavie, avocat au Mans, a pris ensuite la parole au nom des amis de la famille Hervé-Bazin.

LOUISE MICHEL A TOURS ET A ANGERS

On annonce que Louise Michel, la Vierge rouge, ira faire, vers la fin du mois, deux conférences à Tours. Elle serait disposée à louer pour deux jours, dans ce but, une des deux salles de spectacle de la ville.

On annonce aussi le passage à Angers de Louise Michel, qui y viendrait, mercredi prochain, faire une conférence.

DEUX MORTS SUBITES. — M. Delobel, percepteur à Ecommoy (Sarthe), officier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, venait de mourir subitement, le 7 janvier. Un de ses amis, M. Leroux, secrétaire de la mairie de la même commune, se rendit à la maison mortuaire, et contempla un instant le cadavre du malheureux percepteur. Il entra ensuite à la mairie: il paraissait très affaibli. Au bout de quelques instants, il sonna le concierge; ce dernier, en arrivant dans le bureau, trouva

M. Leroux, mort, assis devant son bureau, la tête entre les mains.

LA MORT DE M. NEVEU. — Le *Populaire*, de Nantes, relate en ces termes la triste nouvelle :

« Notre troupe lyrique vient d'être cruellement éprouvée par la mort d'un des meilleurs artistes la composant, M. Neveu, notre basse chantante, dont l'état de santé inspirait de vives inquiétudes, est mort, mardi soir, à sept heures, des suites d'une angine qu'il avait contractée en soignant M^{me} Neveu.

Cet artiste, qui avait les sympathies de tous ceux qui le connaissaient et, gage bien plus précieux, celui de ses camarades, meurt victime de son devoir d'époux et de son devoir d'artiste.

Une accalmie s'étant produite dans son état, il y a quelques semaines, M. Neveu, qui avait été directeur au théâtre d'Angers, ne voulut pas laisser son directeur dans l'embarras. Le *Songe d'une Nuit d'Été* était affiché pour une matinée, et M. Neveu devait remplir le rôle de Falstaff.

Bien que sa santé l'excusât de rester à la chambre, le pauvre artiste ne voulut pas faire changer le spectacle. Il se rendit au théâtre et fut pris d'une violente fièvre. Il n'en joua pas moins bien que les autres fois et, certes, les spectateurs, en voyant le jeu si franc, si gai de Falstaff, ne pouvaient guère se douter que le chanteur était gravement malade. Pendant un entr'acte, il fut même si indisposé, qu'un de ses collègues lui conseilla fortement de s'arrêter. Rien n'y fit.

Comme un vaillant soldat qui veut faire son devoir jusqu'au bout, M. Neveu resta sur la brèche, et la représentation terminée, il dut s'arrêter pour ne plus se relever.

M. Neveu (René Prosper) était né à Angers et était âgé, comme nous l'avons dit, de quarante-cinq ans.

LES OBSEQUES DE M. NEVEU. — Mercredi, à quatre heures, ont eu lieu à Nantes, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de M. Neveu, l'éminent et sympathique chanteur.

Le cher funèbre était orné de couronnes offertes par les amis du défunt, par le personnel du Grand-Théâtre de Nantes, avec cette inscription : *A leur bon camarade et ami, par l'orchestre du Grand-Théâtre, par les chœurs, etc.*

Le *Clou*, aux soirées duquel M. Neveu s'était fait entendre, avait envoyé une palme dorée, entourée d'un crêpe de deuil.

Bien que M. Neveu fût étranger à la ville de Nantes, il y avait, par son talent et la dignité de sa vie, conquis dès le premier abord tant de sympathies qu'il y avait foule à son enterrement. Chacun avait voulu témoigner à la famille de M. Neveu la part que le public prenait à cette perte prématurée.

Tout le personnel du Grand-Théâtre, M. Poitevin en tête, assistait à ses obsèques. Les artistes du théâtre des Variétés avaient tenu à se joindre au cortège.

La presse nantaise y était représentée, ainsi que la municipalité.

Le deuil était conduit par un neveu du défunt qu'il élevait comme son fils adoptif. Sa douleur faisait peine à voir.

Après la cérémonie religieuse qui s'est faite à l'église Saint-Nicolas, le cercueil a dû être transporté au chemin de fer, pour de là être dirigé sur le département de Seine-et-Oise où M. Neveu reposera dans un tombeau de famille.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 janvier.

Le marché se montre plus hésitant. Le 3 0/0 revient à 82.85; le 4 1/2 0/0 à 104.72.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,377.50. Les obligations foncières et communales ne se ressentent nullement des oscillations de la cote. Les Bons à Lots et les Bons de la Presse ainsi que les lots algériens montrent une grande fermeté.

La Société Générale reste très demandée de 468.75 à 470.

La Banque d'Escompte se maintient, coupon détaché, à ses plus hauts cours.

Les Dépôts et Comptes Courants sont tenus à 602.50.

Les valeurs de Panama sont plus soutenues. L'action s'avance à 122.50, dernier cours; les obligations à lots regagnent quelques unités.

Le samedi 19 janvier courant aura lieu une souscription publique au Comptoir d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel. Cette opération comporte 50,000 obligations de 500 fr. 6 0/0 créées en vertu de la loi votée le 22 août 1888 par les chambres de la Province de Corrientes

(République argentine). Le capital nominal de l'emprunt est de 5,040,000 piastres or équivalant à 25 millions de francs. Les obligations sont émises à 465 fr. avec bonification de 2 fr. 30 pour la libération à la répartition. Le revenu étant de 30 fr. par an, payables par semestre, les 1^{er} janvier et juillet, le placement ressort à 6.48 0/0 sans compter la prime de remboursement qui doit se faire, au plus en trente-trois ans, par tirages semestriels.

Le marché des obligations des Chemins de fer Economiques est très animé. Les capitaux de placement ont avantage à se porter sur ce titre au cours actuel.

Voici le vrai, le seul remède contre les douleurs

Breecy (Manche), le 19 novembre 1888. — Mon genou était enflé gros comme la tête; à la première friction que je fis avec le *Baume Victor*, à 2 fr. le flacon, il se mit à descendre; à la troisième friction l'enflure et la douleur avaient complètement disparu. C'était un rhumatisme goutteux dont je souffrais depuis 15 ans. Je garde le restant du flacon pour m'en servir en cas de besoin. (Sig. lég.)

LOUIS LE FRANÇOIS.
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Salle de Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 13 JANVIER 1889.

à 1 heure 1/2 très-précise

FESTIVAL RUSSE

Avec le concours de
M^{me} ROGER-MICLOS, pianiste des concerts Colonne et Lamoureux; M. Louis DERIVIS, baryton des concerts Colonne, Guilleminet, etc.

Programme

- 1^o *Komarinskaja*, fantaisie (Clinka). — Première audition.
- 2^o Concerto pour piano avec accompagnement d'orchestre (Tchaikowsky). — Première audition. — Exécuté par M^{me} Roger-Miclos.
- 3^o Air du *Prisonnier du Caucase* (C. Cui). — Première audition. — Chanté par M. L. Derivis.
- 4^o Concerto pour piano avec accompagnement d'orchestre en ré mineur (Rubinstein). — Exécuté par M^{me} Roger-Miclos.
- 5^o Mélodies (Rubinstein). — A La barque, B Au printemps. — Première audition. — Chanté par M. L. Derivis.
- 6^o Polonaise en mi bémol (Chopin). — Exécutée par M^{me} Roger-Miclos.
- 7^o Sérénade de *Don Juan* (Tchaikowsky). — Première audition. — Chanté par M. L. Derivis.
- 8^o Capriccio brillante sur la Jota Aragonesa (Clinka). — Première audition.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lezone.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 14 Janvier 1888

LE PETIT FAUST

Opérette bouffe en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Crémieux et A. Jaime, musique d'Hervé.

TOURNÉES DELÉTRAZ

MARDI 15 Janvier 1889,

Une seule représentation du grand succès de la Comédie-Française

AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} DEVOYOD

De la Comédie-Française

Accompagnée d'artistes des premiers théâtres de Paris

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

LE FLIBUSTIER

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Jean RICHPIN. On commencera par

MONSIEUR SCAPIN

Comédie nouvelle en 2 actes, de M. Jean RICHPIN. S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Succ^r.

Confitures fines et Gelées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

Groseille	0 f. 60 le 1/2 kilo.
Mirabelle	0 70
Abricots	0 70
Reine Claude	0 70
Cerise	0 70

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

PAUL GODRI, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4;
Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

Aux enchères publiques.
EN 45 LOTS

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet.

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

BATIMENTS, TERRES, PRÉS, VIGNES ET BOIS-TAILLIS

Situés communes de Distré, Artannes et de Le Coudray-Macouard, appartenant aux époux GIRARD-BOURNAULT.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 3 février 1889, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, en date du six décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée par M. Emile Boleau, propriétaire et expert, demeurant au Coudray-Macouard, sur les époux Girard-Bournault ci-après nommés, suivant procès-verbal de MULLON, huissier à Saumur, en date du dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, visé, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, vol. 44, n° 18 :

Ledit jugement ordonnant en outre la vente aux enchères publiques des immeubles non compris en la saisie sus-énoncée et dépendant de la faillite du sieur Girard, ci-après nommé :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Emile Boleau, propriétaire-expert, demeurant au Coudray-Macouard, créanciers saisissant, ayant pour avoué constitué M^e Henri Lecoq, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4.

2^o M. Louis Bonneau, expert-comptable, demeurant à Saumur. « Pris au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Louis Girard, ancien boulanger, demeurant à Distré. »

3^o M^{me} Anne Bournault, épouse du sieur Louis Girard, sus-nommé, avec lequel elle demeure à Distré, et ce dernier pour l'assister et à autoriser ; Ayant pour avoué constitué M^e Porrix, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Coudrière.

Il sera, le dimanche trois février mil huit cent quatre-vingt-neuf, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, précédé à la vente aux enchères publiques en quarante-cinq lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, appartenant aux époux Girard-Bournault.

DÉSIGNATION

Commune d'Artannes

1^{er} Lot.

Un morceau de vigne, au canton des Gruches, joignant au nord Touron, au sud Germain-Frémont, contenant trois ares quarante-neuf centiares.

Mise à prix..... 20 fr.

2^e Lot.

Un morceau de vigne, au canton de Charazé, contenant dix ares vingt-trois centiares, joignant au nord Berret, au sud Louis Boudriller.

Mise à prix..... 100 fr.

3^e Lot.

Un pré, dans la prairie de la Motte, contenant dix-sept ares huit centiares, joignant à l'est Sallot, à l'ouest la dame Quéteau.

Mise à prix..... 200 fr.

4^e Lot.

Un morceau de vigne, dans le Clos-de-la-Valouette, contenant neuf ares quatre-vingt-un centiares, joignant

au nord un chemin, au sud M^{me} Quéteau.

Mise à prix..... 100 fr.

5^e Lot.

Un morceau de vigne, au canton de Poligné, contenant un are soixante-dix-neuf centiares, joignant au nord M. Foucault, au sud M. Gilbert.

Mise à prix..... 5 fr.

6^e Lot.

Une vigne, au canton des Vergers, contenant quatre ares quatre-vingt-douze centiares, joignant au nord Sallot, au sud Guillot.

Mise à prix..... 40 fr.

7^e Lot.

Un morceau de terre, au canton des Mureaux, contenant neuf ares quatre-vingt-quinze centiares, joignant à l'ouest Touron, à l'est Boisnier.

Mise à prix..... 60 fr.

8^e Lot.

Cinq ares cinquante-trois centiares de terre, à la Maison-Blanche, joignant au nord Saillant, au sud Talvard.

Mise à prix..... 60 fr.

9^e Lot.

Dix-sept ares cinq centiares de terre, au même canton, joignant au nord Martin-Barreau, au sud Saillant.

Mise à prix..... 120 fr.

10^e Lot.

Onze ares quarante centiares de terre, à la Pierre-Couverte, joignant à l'ouest Sanzay et à l'est Robert.

Mise à prix..... 80 fr.

11^e Lot.

Douze ares huit centiares de terre, au canton des Bourrières ou Vertenaises, joignant à l'est Denis et à l'ouest Moquin.

Mise à prix..... 60 fr.

12^e Lot.

Cinq ares cinquante-six centiares de terre, en Poitou, joignant à l'est les héritiers Charbonneau, à l'ouest M^{me} Oger.

Mise à prix..... 40 fr.

13^e Lot.

Neuf ares cinquante-deux centiares de vigne, au même canton, joignant au nord Nardin, au sud Touron.

Mise à prix..... 80 fr.

14^e Lot.

Trois rangées de vigne, à Lœillet, contenant six ares dix-sept centiares, joignant à l'est Guillot, et à l'ouest Charbonneau.

Mise à prix..... 60 fr.

15^e Lot.

Quatorze ares vingt centiares de terre, aux Acis, joignant au couchant Maurice.

Mise à prix..... 100 fr.

16^e Lot.

Sept ares quatre-vingt-neuf centiares de pré, aux Eripes, joignant au couchant Robin.

Mise à prix..... 80 fr.

Commune du Coudray-Macouard

17^e Lot.

Quinze ares soixante-six centiares de terre, au Gaterateau, joignant à l'est le mineur Lecêtre, à l'ouest Foucault.

Mise à prix..... 120 fr.

18^e Lot.

Six ares soixante-six centiares de terre, au Champ-Maillard, canton de Beaulieu, joignant au nord Normand, au sud Halin.

Mise à prix..... 40 fr.

19^e Lot.

Dix-huit ares quinze centiares de vigne, au canton de la Boude, joignant à l'est Gerbier, à l'ouest Touron.

Mise à prix..... 120 fr.

20^e Lot.

Deux ares soixante-dix centiares de terre, au Bas-des-Ruoux, joignant au nord Venon, au sud Patry et à l'est Riolland.

Mise à prix..... 10 fr.

21^e Lot.

Cinq ares vingt-six centiares de terre, à la Placche-Fropin, joignant au nord et à l'est Bausse et au nord Gasnault.

Mise à prix..... 10 fr.

22^e Lot.

Quatre ares quatorze centiares de terre, au canton des Ajumeaux, joignant à l'est Béranger, à l'ouest Venon.

Mise à prix..... 10 fr.

23^e Lot.

Six ares soixante-seize centiares de terre, au canton des Varennes, joignant à l'est Gasnault, à l'ouest Lecompte.

Mise à prix..... 20 fr.

24^e Lot.

Dix ares soixante-seize centiares de vigne, au moulin Bouchel, joignant à l'est Gerbier, à l'ouest Bonnet.

Mise à prix..... 120 fr.

25^e Lot.

Six ares cinquante-sept centiares

de vigne à la Gadeloire, joignant à l'est Sallot, à l'ouest Chumeau.

Mise à prix..... 40 fr.

Commune de Distré

26^e Lot.

Onze ares quarante-quatre centiares de terre et vigne, au Champmeau, joignant au nord la Grande-Route de Saumur à Montreuil.

Mise à prix..... 80 fr.

27^e Lot.

Deux rangées de vigne, au même canton, contenant deux ares cinquante huit centiares, joignant à l'est Hubault, à l'ouest Pierre Léger.

Mise à prix..... 10 fr.

28^e Lot.

Cinq ares trente-cinq centiares de terre à l'Ecballier, joignant à l'est Bourreau, Eugène.

Mise à prix..... 40 fr.

29^e Lot.

Dix ares soixante-six centiares de vigne, au Quartier-Neuf, joignant à l'est Breton.

Mise à prix..... 80 fr.

30^e Lot.

Trente-six ares onze centiares de vigne, au canton de France, joignant à l'est Jean Girard.

Mise à prix..... 300 fr.

31^e Lot.

Deux ares soixante-quinze centiares de pré, dans la Pré de Munet, joignant au nord François Boullin, au midi Boucault.

Mise à prix..... 80 fr.

32^e Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de pré, au même lieu, joignant au nord Pasquier, au midi Cognée de Fosse.

Mise à prix..... 80 fr.

33^e Lot.

Une maison, sise au bourg de Distré, composée : au rez-de-chaussée de deux chambres, anti-chambre servant de boutique et un four de boulanger ;

au premier étage, de trois chambres et d'un grenier, deux greniers au-dessus ; le tout couvert en ardoises ;

Petite écurie tenant à la maison, cour, cave, jardin d'une contenance d'environ trois ares soixante-quinze centiares et joignant au levant la route de Saumur à Montreuil, au couchant un chemin d'exploitation.

Mise à prix..... 8.000 fr.

34^e Lot.

Quinze ares dix-huit centiares de terre, sous le Donet-de-la-Vaèrière, joignant au levant Charpentier.

Mise à prix..... 150 fr.

35^e Lot.

Sept ares quatre-vingt-un centiares de terre, aux Chenevreaux-de-Mesnet, joignant au midi Sureau.

Mise à prix..... 60 fr.

36^e Lot.

Quatre ares de vigne, aux Cloiseaux, joignant au couchant Martin.

Mise à prix..... 40 fr.

37^e Lot.

Trois ares vingt-deux centiares de vigne, aux Chmpeaux, joignant au levant Couassin.

Mise à prix..... 15 fr.

38^e Lot.

Deux ares soixante-sept centiares de vigne, à la Pige, joignant au nord Simon.

Mise à prix..... 10 fr.

39^e Lot.

Onze ares soixante-onze centiares de terre, au Chemin-du-Bien, joignant au nord Prieur.

Mise à prix..... 80 fr.

40^e Lot.

Article premier.
Une maison, sise à Mene, couverte en ardoises, composée, au rez-de-chaussée, d'une cuisine et d'une chambre à côté, au premier étage des deux chambres, deux greniers au-dessus, cour, écurie, grenier au-dessus, petite cave, joignant au levant les héritiers Moquin, au midi un chemin public, ainsi qu'à l'ouest et au nord M. Dutour.

Mise à prix..... 1.000 fr.

41^e Lot.

Quinze ares six centiares de terre, au canton de Sous-la-Maison-Blanche, joignant au nord la route de Bourdeaux à Rouen, au midi Hémond et autres, au levant Tarot, au couchant Louis Lecêtre.

Mise à prix..... 80 fr.

42^e Lot.

Huit ares quatre-vingt-onze centiares de terre, au canton de Champmeau, joignant au midi Marier, au

levant René Pastry, au couchant Nicolas Bourreau.

Mise à prix..... 40 fr.

43^e Lot.

Sept ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Chailou, au midi Luc Serrault, au couchant Grimault, au levant Dubois.

Mise à prix..... 40 fr.

44^e Lot.

Six ares cinquante-cinq centiares de terre, au canton de Villevert, joignant au nord, au midi et au levant Foucault, et au couchant Pommesu.

Mise à prix..... 40 fr.

45^e Lot.

Une pièce de terre, située sous Distré, contenant soixante-dix ares soixante centiares, portés sous les numéros 179, 180, 181, 182 et 183 section F du plan cadastral, joignant d'un côté la route de Montreuil à Saumur, d'autre côté Jean Foucault et les marais communaux.

Mise à prix..... 800 fr.

Total des mises à prix : 12.720 f.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné,

Saumur, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o Et à M^e LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

DE SUITE

MAISON propre au commerce, actuellement occupée par M. Alphonse Lenoux, loueur de voitures, rue Beaurepaire, 8.

MAISON

propre au commerce, actuellement occupée par M. Alphonse Lenoux, loueur de voitures, rue Beaurepaire, 8.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

S'adresser à M. Raymond Girard, rue Dacier, 24, Saumur.

Étude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

DE
Mobilier et Marchandises
(CONTINUATION)

Le DIMANCHE 13 janvier 1889, à midi précis, dans une maison, au bourg de Varennes, appartenant à M. NÉART-LEROUX, la vente des meubles, objets et effets mobiliers et marchandises, dépendant de la faillite dudit sieur Néart, ancien marchand forain, sera continuée par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes.

On vendra notamment :

Deux armoires, un secrétaire, un très beau lit complet, tables, chaises, bancs, banc de marchand forain, articles de Paris, articles de ménage, jouets et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE OU A